



**PRÉFET
DE MAYOTTE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de l'Alimentation,
de l'Agriculture et de la Forêt**

Service Alimentation

Mamoudzou, le 15 avril 2026

Dossier suivi par : Sandia BOINALI
Inspectrice en sécurité sanitaire des aliments –
Chargées de mission PNA
Service de l'Alimentation / Unité Sécurité Sanitaire
des Aliments
Réf. : HA26078
Tél. : 0269 61 11 41
Mèl. : alimentation.daaf976@agriculture.gouv.fr

Le Directeur de la DAAF de Mayotte

à

Destinataires *in fine*

Objet : Compte rendu de la réunion du Comité Régional de l'Alimentation (CRALIM) de Mayotte du 08/10/2025

Pièces-jointes :

- Diaporamas CRALIM du 08/10/2025
- Annexe 1 : liste des personnes présentes

Le Comité Régional de l'Alimentation de Mayotte (CRALIM) s'est réuni le 08 octobre 2025, sous la présidence de Monsieur Bastien CHALAGIRAUD, directeur de la DAAF de Mayotte. Le CRALIM est une instance d'information et de concertation qui permet de rendre compte des enjeux et des résultats de la mise en œuvre des outils de la politique alimentaire, notamment ceux du Programme National pour l'Alimentation (PNA).

Monsieur Le directeur de la DAAF a ouvert la séance à 09 heures 30 et annoncé l'ordre du jour.

Synthèse de la présentation : consulter le diaporama de la présentation du CRALIM par la DAAF ainsi que les diaporamas des participants au CRALIM.

Le CRALIM de l'édition 2025 est marqué par des enjeux d'envergure à la suite du passage du cyclone CHIDO en décembre 2024 et de la tempête DIKELEDI. En effet, ces événements climatiques ont gravement touché l'île de Mayotte impactant l'agriculture mahoraise et les acteurs œuvrant pour la politique de l'alimentation à l'échelle locale.

Face à ces événements naturels exceptionnels, une forte mobilisation des acteurs de la politique alimentaire a été déployée. C'est dans ce contexte, que certaines actions ont été réadaptées et que d'autres actions post-CHIDO ont été mises en place.

Par ailleurs, le CRALIM de 2025 fait état des actions post-CHIDO réalisées par les institutionnels : l'Agence Régionale de la Santé de Mayotte (ARS), la Direction de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et de la Solidarité (DEETS) et des bilans des actions menées par les bénéficiaires des subventions.

La séquence relative à la restauration collective fait état des avancements concernant le déploiement de la plateforme gouvernementale « ma cantine » à l'échelle nationale et sur le territoire de Mayotte ainsi que des résultats de la campagne de télédéclaration 2024 sur les données d'achats de 2023.

Enfin, la réunion s'est achevée sur la présentation de la révision du plan de souveraineté alimentaire (PSA) de Mayotte.

Points de discussion :

1. Bilan des financements attribués par le service alimentation de la DAAF de Mayotte en 2024

❖ Appel à candidature national Planification écologique 2024 :

Au niveau national, le ministère en charge de l'agriculture se dote d'une enveloppe de 1,28 millions d'euros dans le cadre de la planification écologique. Cet appel à candidature vise à soutenir la montée en gamme des PAT de niveau 2 et le déploiement des réseaux régionaux de PAT.

Déclinée en région, Mayotte dispose d'un crédit de 83 933 euros dont 63 933 euros dédié pour le soutien au passage de niveau 2 et 20 000 euros pour les réseaux régionaux de PAT. Toutefois, aucun porteur de PAT a déposé de dossier de candidature compte tenu des retards générés dans le déroulement de leurs actions suite au passage du cyclone CHIDO. Par ailleurs, à l'heure actuelle, le territoire ne dispose pas d'un réseau régional de PAT. Par conséquent, les fonds spécifiques à la planification écologique n'ont pas été mobilisés.

❖ Appel à projet annuel national du PNA cofinancé par le MASAF, MTSSF et l'ADEME :

La 11e édition de l'appel à projet national intitulée « vers une Stratégie National pour l'Alimentation, la Nutrition et le Climat (SNANC) 2024-2025 » a permis de financer, au niveau national, 21 lauréats parmi 98 dossiers déposés répondant aux exigences des 3 volets de l'appel à projet.

La dotation globale est estimée de 2,3 à 2,8 millions d'euros dont 11 lauréats sur le volet « PAT émergents », 6 lauréats sur le volet « innovation » et 4 lauréats sur le volet « essaimage ».

A Mayotte, aucun dossier n'a été déposé pour cette édition de l'appel à projet. En effet, aucun acteur n'a été en mesure de déposer une candidature suite au passage du cyclone CHIDO qui a perturbé l'organisation des acteurs ainsi que le circuit de dépôt de candidatures et d'instruction.

❖ Appel à projet conjoint local « Manger bouger à Mayotte - 2025 » :

Au niveau local, la DAAF est partenaire dans le cadre de l'appel à projet conjoint « Manger Bouger 2025 » piloté par l'ARS et avec d'autres partenaires tels que l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT), la DEETS de Mayotte, la Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de Mayotte (DRAJES) et la DASTI (Conseil

Départemental). Pour cette édition de l'appel à projet, la DAAF de Mayotte a soutenu 9 projets pour un financement global de 44 500 euros.

A l'occasion du CRALIM, l'association Ouzouri Wa Leo, lauréate à l'AAP local a présenté son projet intitulé « Vitalité communale : Activités et Alimentation pour le bien-être ». Les actions ont pour objectif de promouvoir un mode de vie actif et sain au sein de la population, sensibiliser sur l'importance de l'activité physique régulière et d'une alimentation équilibrée pour une meilleure santé, redonner vie dans la commune et faire sortir les jeunes et moins jeunes des écrans.

❖ **Projets déposés au fil de l'eau :**

Un projet porté par Rediab Ylang et déposé au fil de l'eau, a été cofinancé par la DAAF et l'ARS, pour un montant total de 15 826 €, la part de la DAAF s'élevant à 4 500 €.

Dans le cadre de la Journée Mondiale du Diabète 2024, Rediab Ylang 976 a mené deux actions majeures à Mamoudzou : une conférence médicale sur le bien-être mental des personnes diabétiques, et un village santé incluant marche, stands de sensibilisation et dépistages diabète et HTA. Le passage du cyclone CHIDO n'a pas perturbé la mise en œuvre de ces actions car elles ont été réalisées en novembre 2024.

❖ **Projet Alimentaire Territorial (PAT) de la Communauté des communes du centre ouest de Mayotte (3CO)**

Lauréate à l'appel à projet national du PNA de l'édition 2021-2022, la 3CO obtient une subvention de 50 000 euros pour son PAT. Pour la 3CO, l'année 2025 est une année bilan puisque la labellisation de niveau 1 touche à sa fin. Lors de la réunion du CRALIM, la 3CO a fait une synthèse de la stratégie alimentaire menée sur son territoire et annoncé les perspectives à venir.

Le Projet Alimentaire Territorial de la 3CO est le premier PAT labellisé de Mayotte et dont les actions ont pour objectif de mettre en œuvre une stratégie visant à structurer les filières agricoles du territoire de l'intercollectivité et d'établir un diagnostic alimentaire et agriculture spécifique à son territoire. Le plan d'actions du PAT de la 3CO est le fruit d'un travail de co-construction avec les acteurs du territoire (institutionnels, professionnels, associations et habitants). Il est structuré autour de 4 axes et 17 objectifs stratégiques et il comprend 47 actions.

Les deux cyclones subits par le Département de Mayotte ont eu un impact fort sur le PAT de la 3CO. En effet, avec la perte des cultures, l'inaccessibilité aux exploitations agricoles et la réduction des surfaces agricoles utilisables dues à la chute d'arbre, l'offre de denrées alimentaires a été quasi inexistante pendant au minimum 3 mois. Ce qui par conséquent, a rendu caduque le travail fait sur l'action n°1 relative à la pérennisation des marchés. Il faudra attendre un autre cycle de production avec des volumes qui atteignent le niveau d'avant le 15 décembre 2024 voir plus pour se projeter dans la pérennisation des marchés de producteurs locaux.

Suite aux difficultés rencontrées dans le cadre de son PAT, la 3CO a formulé une demande de prolongation d'une année de sa labellisation de niveau 1. Dans le courant de l'année 2026, la 3CO envisage de candidater pour l'obtention de la labellisation de niveau 2.

2. Séquence « EGAlim en restauration collective »

Afin de visualiser l'impact lois EGAlim et Climat et Résilience, un bilan d'étape a été réalisé concernant le déploiement de la plateforme gouvernementale « ma cantine » à l'échelle nationale et sur le territoire de Mayotte.

La campagne 2024 basée sur les télédéclarations des données d'achats de l'année 2023 n'a pas atteint les exigences légales de la mesure 1 d'EGAlim « Plus de produits durables et de qualité dans nos assiettes » en France hexagonale comme à Mayotte.

Selon le bilan statistique de la campagne de télédéclaration de 2024 publié en fin d'année 2024 par l'Etat, aucun résultat significatif a été recensé à Mayotte. Le territoire de Mayotte rencontre des retards dans l'atteinte des exigences EGAlim. Ce constat s'explique notamment par la difficulté d'approvisionnement en produits SIQO et produits durables au niveau des sites de restauration collective, ainsi que le manque de mobilisation des gestionnaires des établissements lors des campagnes de télédéclaration.

Madame Sophie DUPILLE, secrétaire général de l'association interprofessionnelle de Mayotte (AIM) annonce aux membres du CRALIM la création et la commercialisation des produits RUP de Mayotte validées par arrêté préfectoral. Les objectifs de la labellisation RUP sont de garantir auprès des consommateurs la qualité et la provenance des produits locaux et d'approvisionner des produits durables à la restauration collective afin de répondre aux objectifs EGAlim. Madame DUPILLE précise qu'une collaboration avec le service Alimentation de la DAAF et l'ARS est en cours afin d'accompagner des établissements pilotes dans l'atteinte des objectifs EGAlim.

❖ Intervention de la crèche privée de Kani Kéli

Créée en 2017, la crèche se dote d'une cuisine autonome financée par une subvention attribuée par l'ARS, la DAAF et la Caisse de sécurité sociale de Mayotte. Au cours de la réunion, la crèche de Kani Kéli a présenté le fonctionnement de sa cuisine autonome et fait part de son expérience vis-à-vis de l'utilisation de la plateforme « ma cantine ».

Madame Fatima ABOUDOU, coordinatrice Générale Petite Enfance, a souligné l'engagement de l'établissement dans le respect des exigences des lois EGAlim et Climat et Résilience. En effet, la crèche a atteint les seuils EGAlim appliqués au territoire de Mayotte, soit 14% de produits durables dont 6% de produits bio et 20% de produit EGAlim. L'atteinte des objectifs à la crèche s'explique par l'implication de l'ensemble de l'équipe et des parents d'élèves et une communication renforcée entre les différents intermédiaires.

Points négatifs de l'application « ma cantine » : une ergonomie compliquée pour les personnes qui ne sont pas à l'aise avec le numérique, des informations très générales et non spécifiques aux régions et aux structures mis à la disposition des gestionnaires.

Points positifs de l'application « ma cantine » : des informations centralisées sur une même plateforme, accès à des ressources diversifiées, une application qui facilite le quotidien de l'équipe de la cuisine dans le respect des dispositifs légaux, mise en place d'une démarche de restauration collective durable.

❖ **Intervention de la caisse des écoles de la commune de Mamoudzou**

Une deuxième présentation relative à la mise en place du réfectoire de l'école Abdallah Sidi à Doujani 1, le 10 septembre 2025, a été présentée par Monsieur DAROUSSI AHAMADI. A cette occasion, la commune de Mamoudzou a partagé son retour d'expérience sur le passage de la collation à la mise en place des repas chauds. En terme de production, le réfectoire fait appel à une cuisine centrale agréée pour la livraison de plats cuisinés en liaison froide. L'activité de la cuisine consiste à la remise en température des plats.

La réussite de la mise en place des plats chauds s'explique par une stratégie générale menée par la mairie de Mamoudzou avec notamment l'élaboration d'un schéma de construction directeur pour l'ensemble des écoles de la commune. Pour chaque construction d'établissement scolaire, un espace dédié à la restauration scolaire sera mis en place. Objectifs : nourrir les 17 000 élèves en repas chauds.

La mairie a investi dans les savoirs faire et moyens humains par le financement de formations en restauration collective par la ville de Mamoudzou et la caisse des écoles. Ces financements ont permis de former un responsable restauration scolaire et de recruter 5 agents polyvalents de restauration scolaires. Les agents polyvalents ont bénéficié d'une formation en hygiène et sécurité des aliments et sur l'usage et l'entretien des équipements de cuisine.

Perspectives :

- Besoin de recruter un diététicien pour mettre en place des actions en faveur de l'éducation à l'alimentation pour les élèves ;
- Répondre aux exigences EGAlim par l'utilisation de la plateforme « ma cantine » ;
- Etendre le schéma de mise en place d'un site de restauration de type plats chauds aux futures constructions d'école dans la commune de Mamoudzou.

3. Actions post-CHIDO engagées par la DAAF

❖ **SALIM - Unité d'inspection au frontière - Les réglementations en vigueur, les importations végétaux et CHIDO**

Voir diaporama.

Le passage du cyclone CHIDO a provoqué des dégâts considérables sur la production agricole de Mayotte la rendant dépendante encore plus qu'auparavant des importations. Devant le besoin urgent de fournir Mayotte en produits végétaux frais, des dispositions spécifiques réglementaires ont été mises en place au niveau des points d'entrée de Mayotte (le port de Longoni et à l'aéroport de Pamandzi).

L'assouplissements des règles d'introduction de végétaux à Mayotte se traduit par :

- L'introduction des denrées d'origine animale en provenance du Kenya (mesure exceptionnelle) ;

- L'autorisation d'introduction de légumes (hors fruits) en provenance de toutes les origines, valables jusqu'au 31 juillet 2025 ;
- La facilitation des importations d'origine de la réunion ;
- La suspension de l'interdiction d'introduction à Mayotte des légumes et fruits via les bagages des voyageurs, par arrêté préfectoral du 14 janvier 2025 et prolongé jusqu'au 30 septembre 2025.

❖ **SEA - Indemnisation des agriculteurs : Dispositifs FSOM/aide exceptionnelle et M23**

Voir diaporama.

L'agriculture a été détruite en grande partie par le cyclone CHIDO à l'exception de quelques élevages de bovins et de volailles hors sol (soit 95% de la surface agricole qui a été effacé). C'est dans ce contexte, qu'un soutien financier exceptionnel par la DAAF a été mis en place afin d'encourager les agriculteurs et de les donner de la trésorerie afin qu'ils puissent reconstruire leur production.

Plusieurs dispositifs ont été déployé :

- Fond de secours outremer (dispositif déjà existant avant le passage du cyclone CHIDO) – aide aux agriculteurs les plus structurés dont 16 bénéficiaires à Mayotte (400 000 euros mobilisé et 150 000 euros à venir d'ici la fin de l'année 2025) ;
- Aide exceptionnelle – aide dérogatoire débloquée par le ministère de l'outremer afin de compenser les pertes de récoltes – enveloppe de 15 millions d'euros dont versé 13,8 millions d'euros versés à la date du 08 octobre 2025 ;
- FEADER – mobilisation d'une nouvelle mesure pour compenser les pertes de fonds (budget de 5,3 millions d'euros) : l'objectif étant d'indemniser les agriculteurs à la surface produite, les structures qui disposent de bâtis d'élevage, de serres ainsi que les des organisations de producteurs ou acteurs de transformation de produits agricoles ;
- En somme, c'est près de 20 millions d'euros qui ont été versés dans le courant de l'année 2025 aux bénéficiaires de 1 700 agriculteurs et à des organisations d'agriculteurs et de producteurs.

4. Actions post-CHIDO engagées par l'ARS

A la suite du passage du cyclone CHIDO et de la tempête DIKELEDI, l'ARS a renforcé son accompagnement auprès de la Croix-Rouge Mayotte dans le cadre du dispositif de lutte contre la malnutrition infantile.

Depuis le passage du cyclone, le nombre d'enfants en situation de malnutrition a augmenté passant de 400 (hors CHIDO) à 1 000 enfants (post-CHIDO).

Un suivi rigoureux est également assuré auprès des structures pour la reprise des activités de sensibilisation à l'alimentation et à l'activité physique. Cet accompagnement est adapté à chaque structure afin d'optimiser leur organisation.

En parallèle, toute l'équipe de l'ARS était également mobilisée pour que les habitants de Mayotte aient rapidement accès à l'eau.

Perspectives :

- L'ARS réfléchit à la mise en place d'un plan Cantine Mayotte qui sera édité dans le courant de l'année 2026 ; Augmenter l'enveloppe de l'AAP « Bien manger et bouger à Mayotte » ;
- Améliorer l'alimentation scolaire
- Enveloppe exceptionnelle pour l'amélioration du sport adapté aux personnes en situation de handicap

5. Actions post-CHIDO engagées par la DEETS

Voir diaporama.

Après le passage du cyclone CHIDO, 3 actions majeures ont été déployées dont :

- L'aide alimentaire d'urgence à hauteur de 3 624 773 euros au profit de 56 197 bénéficiaires (opération supervisée du 15 janvier au 30 juin 2025).
- Le soutien opérationnel à l'installation de la cuisine centrale World Central Kitchen dont l'objectif est d'offrir des repas aux plus démunis. La structure a distribué près de 3 910 375 repas sur 76 jours au bénéfice de 132 000 personnes.
- L'accompagnement des exploitants agricoles afin de faciliter la remise en état des parcelles et la relance des plantations (partenariat DEETS / DAAF avec le soutien financier du SGAR / MOM).

6. Présentation de la révision du Plan de souveraineté alimentaire par Jean-Luc BERNARD-COLOMBAT, Ingénieur Général Territorial (DAAF de Mayotte)

Voir diaporama.

Les départements ultramarins portent une nouvelle politique agricole engagée par le Président de la République en 2019 et adaptée aux spécificités locales visant à tendre vers la plus grande autonomie alimentaire possible en 2030.

Les objectifs du Plan de souveraineté alimentaire de Mayotte, fixés localement, ont été validés par L'Etat et le Département le 7 juillet 2023.

Les impacts majeurs des événements climatiques CHIDO et DIKELEDI sur Mayotte et en particulier sur son agriculture ont conduit à réinterroger ce plan. De même, les projets d'infrastructures stratégiques prévues sur l'île dans les prochaines années impacteront la

capacité à maintenir le foncier agricole et les volumes de production (Aéroport en grande terre, nouvel hôpital, nouveau centre pénitentiaire, troisième retenue collinaire).

Cependant, cette nouvelle étape forcée de reconstruction des outils de production agricoles peut être aussi une opportunité pour mobiliser des moyens financiers nécessaires pour assurer un saut qualitatif et quantitatif, notamment sur les filières animales.

Ainsi, à la demande du niveau central (MASA et MOM), une révision du Plan de souveraineté alimentaire est en cours, en partenariat avec le Département et les professionnels (CAPAM, interprofession et syndicats). Une étape de validation du document en COSDA est envisagée en fin d'année 2025.



La séance est levée à 12h20.

Le directeur,

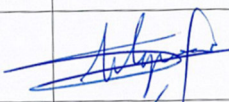
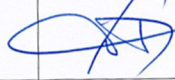


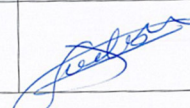



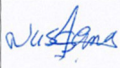





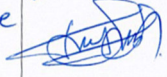
Bastien CHALAGIRAUD

Annexe 1 – Liste des personnes présentes au CRALIM du 08/10/2025

 <small>MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE</small>	Feuille de présence	 <small>PRÉFET DE MAYOTTE</small>
--	---------------------	---

Intitulé de la réunion : Comité Régional de l'Alimentation (CRALIM)	
Lieu de la réunion : Salle Tava COLO – Préfecture de Mayotte	Date réunion : 08/10/2025

	Nom, prénom	Fonction	Société	Téléphone et/ou e-mail	Signature
1	Chelgicand Bastien	Directeur	DAAF.		
2	BERNARD OUBONSA Jean-ke	IGT.	DAAF.		
3	PERRIN Julie	NMK directrice	creche niyatsoua	06 67 42 1656	
4	HAROUNA, Jaky	Coordonateur CTG	Mairie de MIZ	0699096004 H.JAKY@mamoudzou.gouv.mg	
5	SADESKI Ludvine	Acte Directrice Régionale Déléguée	ADERIE	06 39 09 57 52 ludvine.sadeski@ adene.fr	

	Nom, prénom	Fonction	Société	Téléphone et/ou e-mail	Signature
6	Nashine DJIONKOU	Coordinatrice Pôle santé Solidarité Mayotte	Solidarité Mayotte	06 39 95 72 90	
7	RACHIDI Nassemati	Assistante RH Mayotte Agric	Mayotte Agric	06 39 07 60 15	
8	BOTMALI Jean	Charge Affaires	Mayagric	06 88 06 80 38	
9	Ali Traoua	Président	Prode F	62 49 35	
10	Madi Nassirouiz	Referente cohesion lien autonomisation et socialisation	Association Maritime CIDFF de Mayotte	06 39 40 69 19	
11	MAHABALI Abdoulhoussein	DGA EF	Ville de Mamoudzou	a.mahabali@mamoudzou.gouv.mg	
12	Rougauna AHMED ABDALLAH	Directrice du Pôle urgence social	Croix-rouge Française	Rougauna-ahmed- abdallah@croix-rouge.fr	
13	HOUEMEMOU Houne	Directeur Pôle héritiers Eau	CRF Mayotte	houmemou.houne@ croix-rouge.fr	

	Nom, prénom	Fonction	Société	Téléphone et/ou e-mail	Signature
14	DEBERT Julia	Dietéticienne	Rediab Xlang	dieteticienne@rediab-ylang.fr	
15	Ibrahim Ramadan Ishak Z	Coordinateur	yes we can NETE	Coordination. yes we cannette@gmail.com	
16	HAHADI Amame	chef ses/officiel	DAAF	06 3 9 65 9636	
17	Patrick CARCIA	Chf. SALM.	DAAT.		
18	BE HAOUA:FFI	Ch. projet	ARS	0639 09-20 37	
19	MAUDE AZIHAR	chef cu	LPA	0639681941	
20	AHAMADI DAROMAI	vice chef cuisine & Eats Maine Tld	cuisine als Eats Tld/ou	0639691564	
21	Amali Souffronine	Resp. Prod CSE Budget	CSE CDE	0639 6876 65	

	Nom, prénom	Fonction	Société	Téléphone et/ou e-mail	Signature
22	Nafissaha Rakotonirainy	nafissaha mkuhanonirainy @deets-80wifa	Diochnic adjoite		
23	Satyfatou MADI	Adjointe au Responsable pôle SI (solidarité et zonation)	DEETS	0639 69 43 31 satyfatou-madi@deets.gouv.fr	
24	RAKOTONI SIDA Manda	Direction	SOMACO	0639265578 rakotonis@mahmajah.fr	
25	MADANI Mohamadi	PAT	CADEMA	mohamadi.madani@ cadema.fr 0639 658346	
26					
27					
28					